

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES représenté par Martial ALVAREZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**AGRI-003-10872/21/BM**

■ **Approbation d'une convention de partenariat avec Montpellier SupAgro, école de l'Institut Agro, établissement public d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**  
10442

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence et Montpellier Supagro, école de l'Institut Agro, souhaitent conclure un partenariat pour l'année 2021-2022.

En effet, la Métropole s'engage en faveur d'une agriculture métropolitaine compétitive, durable, locale et innovante, autour de plusieurs axes stratégiques : protéger et mobiliser le foncier agricole en faveur des installations, dynamiser l'économie agricole en développant des débouchés locaux et plus rémunérateurs pour les agriculteurs, innover pour s'adapter au changement climatique, notamment dans le domaine central de la gestion de l'eau agricole et le développement de nouvelles filières durables.

Pour ce faire, elle met en œuvre des politiques ambitieuses, déclinée au sein du Projet Alimentaire Territorial (PAT), co-piloté avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles, et du Plan d'action métropolitain en faveur de l'agriculture urbaine.

Montpellier SupArgo, école de l'Institut Agro, est un établissement public renommé d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement qui forme des ingénieurs agronomes.

Ce partenariat permettrait aux étudiants de l'établissement précité de réaliser un projet sur l'agrivoltaïsme, technologie émergente et innovante qui associe production agricole et énergie photovoltaïque. Cette action s'inscrit dans le cadre des compétences de la Métropole Aix-Marseille Provence en matière de soutien à l'agriculture.

Il est ainsi proposé de conclure une convention de partenariat avec Montpellier SupAgro permettant à quatre étudiants de consacrer cinq semaines effectives à la réalisation de l'étude dans le cadre de leur projet professionnel tutoré de dernière année d'étude. La DGA AFPEN sera en charge de les accompagner en lien avec le service Energie de la DGA DUST.

La participation financière de la Métropole s'élève à 1500 €.

Le calendrier, le détail du projet et le budget prévisionnel sont présentés au sein de la convention annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

#### **Où il le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille Provence est compétente en matière de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur ;
- Que la Métropole soutient l'agriculture locale et le développement des énergies renouvelables.
- Que le partenariat avec l'établissement d'enseignement supérieur Montpellier Supagro permettra aux étudiants d'approfondir leur étude sur l'agrivoltaïsme en lien avec les compétences de la Métropole Aix-Marseille Provence.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre l'Institut Agro, pour son école Montpellier SupAgro et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal 2022 de la Métropole, en section de fonctionnement : Chapitre 65, nature 65748, fonction 6312, sous réserve de son adoption en Conseil de Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Agriculture,  
Viticulture et Ruralité,  
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE